

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 2 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres :

En exercice : 16
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Votants : 11

Date de convocation et d'affichage :

27 octobre 2023

Numéro :

D20231102_222

Objet :

Constatation d'extinction de créances 2023-
Budget déchets

L'an deux mille vingt-trois, le 2 novembre, à 8 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	JP. GRANGE
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Monsieur le Trésorier propose la constatation d'extinction de créances des titres de recette de l'année 2023 pour un montant de 224.48 €.

En effet, certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en constatation d'extinction de créances.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande de constatation d'extinction de créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution.

Il est proposé au Bureau communautaire de statuer sur la constatation d'extinction de créances des titres de recette suivants :

Exercice 2023 Budget DECHETS

Années	Montants	Nature du produit
2018	224.48 €	Surendettement et décision effacement de dette

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'extinction de créances des titres de recette présentés supra,
- **Dit** que le montant total de ces titres de recette s'élève à 224,48 €,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6542 du budget annexe déchets de la collectivité pour un montant de 224,48 €.

Ainsi fait et délibéré, le 2 novembre 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

